

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 juillet 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le: 11/07/2025
Et
Publication ou notification du :
16/07/2025

L'an 2025 le 10 juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 4 juillet 2025

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, SAUGET Nicole, MM : CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice

Suppléants : M. JEANNEAU Mathieu (de Mme MALLET Armelle)

Excusés ayant donné procuration : Mme CIRE Maryline à M. LAUVERGEAT Patrice

Excusés : Mme LE GRANDIC Patricia, M. LEGNIER François, Mme MERIOT Nathalie, M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ;

Absent(s) : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. BONNET Michel, M. HERAULT Michel, M. MAURICEAU Christophe, M. METIVIER Philippe, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

100725_01 : Autorisation donnée au Président pour la signature de la convention type EcoDDS

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Service support : Direction

Présentation :

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement et à l'organisation des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), la société EcoDDS, éco-organisme agréé, propose aux collectivités compétentes en matière de collecte de déchets dangereux des ménages (DDS) de conclure une convention type, permettant de bénéficier d'un soutien financier pour l'organisation de la collecte et du traitement de ces déchets spécifiques.

Le SICTOM Champagne Berrichonne, compétent en matière de collecte et de gestion des déchets, souhaite formaliser son engagement dans cette filière par la signature de la convention type proposée par EcoDDS, dont les termes ont été communiqués aux membres du comité syndical.

En application de l'article R.541-104 du Code de l'environnement et après analyse, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer ladite convention, sans réserve ni modifications, comme le prévoit le dispositif réglementaire.

Délibération

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10-1, R.541-102 et R.541-104 relatifs à la filière de Responsabilité Elargie des Producteurs pour les produits chimiques pouvant présenter un danger significatif ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2021 fixant les conditions de l'agrément des éco-organismes chargés de la collecte et du traitement des DDS ;

Vu l'agrément délivré à la société EcoDDS pour l'organisation de la collecte et du traitement des DDS

Vu le projet de convention type EcoDDS transmis aux membres du comité syndical ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical du SICTOM Champagne Berrichonne décide à l'unanimité :

D'autoriser le Président à signer la convention type EcoDDS telle que jointe à la présente délibération, sans réserve ni modifications, pour le compte du SICTOM Champagne Berrichonne ;

De charger le Président de procéder à l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la convention et à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 11/07/2025

Le Président

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

